

SEANCE DU 8 AVRIL 2016

Le huit avril deux mille seize, à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr BELLON Vincent, Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mme BESNARD Virginia, Mme SKOROS Claudette, Mr ARTY Tony, Mme PLAZY Myriam, Mme LABORDE Séverine, Mme LABORDE Catherine, Mme LACAPE Céline, Mr DUFOURCQ Jérôme, Mr IMATTE Xavier, Mr DEGERT Sébastien.

Excusé : Mr PEROTIN Christophe

Visite des logements communaux libres (Maison BARBE et logement écoles) ainsi que le chantier cantine.

Le logement de la Maison Barbe sera loué à compter du 1^o mai à Mr et Mme CASTERA et celui des Ecoles à Mme COMBE à compter du 15 Mai.

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2016 qui s'élèvent à :

- **BUDGET CAR**
Section de Fonctionnement : 11 416 €
- **BUDGET ASSAINISSEMENT**
Section de Fonctionnement : 55 791 €
Section d'Investissement : 52 428 €
- **BUDGET COMMUNE**
Section de Fonctionnement : 738 569 €
Section d'Investissement : 787 342 €

ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT GRANGE

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet présenté par le SYDEC suite à notre demande pour l'éclairage public du Lotissement GRANGE (fourniture et pose de 7 candélabres mâts de hauteur de 4m). Le plan de financement est le suivant : montant estimatif 17 608 € TTC. La participation communale sera de 5347 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet, décide d'exécuter lesdits travaux. Le montant de la participation communale sera inscrite au BP 2016 article 2041512 et payée sur les fonds libres de la Commune.

VENTE GAZINIÈRE ET LAVE VAISSELLE

Suite à l'aménagement de la nouvelle cantine, du mobilier tel que lave-vaisselle et gazinière pourraient être vendus suite à leur renouvellement. Mr le Maire propose au Conseil Municipal le prix de vente à 200 € pour chaque article. Accord est donné par le Conseil Municipal.

ACHAT DEBROUSAILLEUSE

Afin de s'inscrire dans la démarche ZERO PHYTO au 1^o janvier 2017, il nous faut privilégier les méthodes alternatives. Il est donc proposé au Conseil Municipal l'achat d'une débroussailleuse avec tête réciprocatrice. La commission matériel se réunira pour étudier les différents devis. Accord est donné par le Conseil Municipal.

FORET

Point fait par Jérôme DUFOURCQ, Président de la Commission qui a assisté avec Mr DEYRIS ainsi que Mr BELLON à l'Assemblée Générale du SIVU des CHENAIES DE L'ADOUR le 30 mars. Nous devons

nous prononcer sur l'adhésion à ce Syndicat pour 2017. Une réunion avec la Commission Forêt aura lieu prochainement pour prendre cette décision.

Le prix du stère de bois qui sera délivré en 2 mètres auprès des particuliers reste fixé à 32 € comme l'année précédente.

TRAVAUX EGLISE

Le permis de construire sera déposé la semaine prochaine par Mme DESQUEYROUX, Architecte.

Nous avons bien obtenu l'accord de la direction des finances publiques pour délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit aux réductions d'impôt pour les dons des particuliers qui seront reçus en mairie pour la rénovation de notre EGLISE.

SUBVENTION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention par une jeune étudiante qui va participer avec l'Ecole de PONTONX à un voyage scolaire à LISBONNE du 16 au 21 Mai. Il s'agit de Sarah DEZELU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde la somme de 70 € qui sera directement versée à sa mère.

TRANSFERT DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SORT EN CHALOSSE en date du 1^{er} février 2016 décidant de transférer au SIAP des ESCHOURDES la compétence assainissement collectif,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce transfert et donne pouvoir à Mr le Président des ESCHOURDES de procéder à toutes les formalités nécessaires pour la mise en application de cette décision.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Point fait par Thierry DARTIGUELONGUE.

Ce rapport conclut que l'estimation des charges transférées par les communes à la communauté de communes pour la compétence PLUI s'élève à 410 368 € pour 8 ans. Cette somme comprend l'élaboration, le suivi et les révisions du document d'urbanisme. Pour notre commune, le montant est de 24 208 € soit 3 026 € par an. En conséquence, le montant de l'attribution de compensation sera diminuée du coût de l'estimation du PLUI. L'attribution de compensation à inscrire au budget 2016 pour notre commune sera donc de 25 235 €.

Approbation par le Conseil Municipal de ce rapport ainsi que du calcul de l'attribution de compensation.

AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion en date du 8 Mars pour les avancements de grade de 3 de nos agents (LAUGA Colette, DUGENE Thierry et ESQUIAL Nadine), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'avancement de grade des catégories B et C à 100%.

INFORMATIONS

Suite au courrier déposé en mairie par des habitants du Lotissement de la Fontaine par rapport à la sécurité des enfants, il est décidé de fermer provisoirement l'entrée côté maternelle donnant sur le lotissement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

